



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 05561/CAB.MIN/MINES/01/2012 DU 11 SEPT 2012
MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 0649/CAB.MIN/MINES/01/2009
DU 24 SEPTEMBRE 2009 PORTANT CREATION D'UNE STRUCTURE
INTEGREE ET MULTISECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT
DU SECTEUR MINIER « PROMINES »

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0649/CAB.MIN/MINES/01/2009 du 24 septembre 2009 portant création d'une structure intégrée et multisectorielle de Développement de secteur minier « PROMINES » ;

Considérant la nécessité de prendre en compte la restructuration des organes de « PROMINES » ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :



Article 1^{er} :

L'article 4 de l'Arrêté Ministériel n° 0649/CAB.MIN/MINES/01/2009 du 24 septembre 2009 est modifié comme suit :

« la Coordination de l'UEPP PROMINES est assurée, sous la responsabilité du Coordonnateur de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière, CTCPM en sigle, par un Coordonnateur National ».

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet du Ministre des Mines et le Coordonnateur de la CTCPM, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa le 11 SEPT 2012

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : (1)
- Cabinet du Premier Ministre : (1)
- Cabinet du Ministre des Mines : (2)
- Secrétariat Général des Mines : (1)
- C.T.C.P.M. : (1)
- PROMINES : (1)